



Conditions Générales de Vente

Art. 1 – Les présentes Conditions Générales régissent l'organisation et la réalisation de l'activité parachutisme commercialisée par la société GEGESKYDIVE, sous réserve d'éventuelles dérogations ou modifications qui devront faire partie d'un accord écrit et dûment signés entre les parties.

Art.2 – Conditions de réalisation : Fournir une attestation de visite médicale d'aptitude à la pratique du sport de moins de six mois. Etre âgé de 15 ans minimum, peser moins de 100 kg (un supplément de 50 euros sera demandé pour une personne pesant plus de 90 kg) pour un saut tandem, fournir une autorisation parentale pour les personnes mineures.

Art.3 – Réservation : Dès réception des arrhes versés, de votre billet cadeau ou de la totalité de votre règlement, le client recevra par courrier ou e-mail sa confirmation d'achat. La confirmation du rendez-vous s'effectuera par téléphone ou e-mail.

Art.4 – Billet open : Le billet open a une validité de six mois à compter de sa date d'achat. Il n'est pas remboursable.

Art.5 – Tarifs : Le tarif inclut la location du matériel, la formation théorique et pratique, l'établissement de la licence et l'assurance.

Art.6 – Rendez-vous : L'heure de rendez-vous fixée lors de la réservation n'est pas l'heure du saut. L'activité parachutisme étant soumise à des impératifs météorologiques et une gestion de la capacité des avions, prévoir 3 à 4 heures sur place pour un saut en tandem.

Art. 7 – Annulation

7.1 – Annulation pour raisons météorologiques : Pour votre sécurité, GEGESKYDIVE se réserve le droit d'annuler son activité parachutisme en raison de mauvaises conditions météorologiques. Elle ne pourra être tenue responsable de la non-exécution de son activité.

7.2 – Annulation en cas d'indisponibilité inopinée d'un moyen aérien : GEGESKYDIVE ne pourra être tenue responsable en cas d'arrêt de son activité suite à une panne technique d'un appareil.

7.3 – Annulation par le client : en cas d'annulation par le client dans les 3 jours précédent la date du saut ou absence du client le jour du saut, le billet ou les arrhes versés seront considérés comme étant consommé.

Art.8 – Réalisation

8.1 – Détermination de la hauteur de largage: Seul, le pilote commandant de bord de l'appareil à partir duquel vont sauter les passagers détermine la hauteur de largage. Il est responsable de la sécurité de son appareil et des ses occupants. GEGESKYDIVE ne pourra être tenu responsable si une hauteur annoncé avant le saut ne pourra être atteinte.

8.2 – Refus de sauter par un client: pour des raisons qui lui sont propres, un client peut refuser au dernier moment, à bord de l'avion, d'effectuer son saut. Aucun remboursement ne sera effectué si l'activité n'est pas réalisée.

Art.9 – Sécurité

9.1 – Sécurité à bord de l'appareil : GEGESKYDIVE se réserve le droit de débarquer toute personne parmi les passagers susceptible d'engager la sécurité et le bon ordre de l'appareil.

9.2 – Sécurité sur la plateforme avion : En raison des mouvements d'appareils à proximité de nos locaux, il est demandé à tous les clients et leurs accompagnants de prêter à la plus grande vigilance lors de leur déplacement. GEGESKYDIVE ne pourra être tenue responsable de tout incident survenu en dehors de son activité.

Art.10 – Tenue : Il est préférable de choisir une tenue décontractée, un vêtement chaud en fonction de la saison. Les chaussures montantes sont strictement interdites.